



**MA COMMUNE
GRANDEUR NATURE**

AMÉNAGEMENT ET GESTION

DES TERRAINS COMMUNAUX

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

EURE
**TRANSITION
VERTE**
Agir • Mobiliser.

AMÉNAGEMENT ET GESTION DES TERRAINS COMMUNAUX

Les milieux naturels des communes se déclinent en une diversité de milieux écologiques : haies, boisements, vergers, prairies, côteaux calcaires, terrasses alluviales, zones humides, espaces de transition avec les champs cultivés ... Leur aménagement et leur gestion portent à la fois sur l'amélioration des connaissances, la restauration et l'entretien des milieux naturels et sur la valorisation des actions réalisées.

AVANTAGES



Préserver la biodiversité et les milieux naturels du territoire et leurs fonctions grâce à des dispositifs pluriels (mares, haies,...).



Entretien de manière écologique ces milieux (écopâturage, prairies humides, aménagement favorables à la biodiversité en déclin,...).



Valoriser ces espaces naturels d'un point de vue pédagogique, touristique, loisirs sportifs,...



Créer des habitats favorables aux pollinisateurs.



COMMENT ÇA MARCHE ? CONSEILS DE RÉALISATION

L'aménagement des milieux naturels peut être précédé de la réalisation d'études paysagères, naturalistes, de plans de gestion, d'inventaires scientifiques ou encore de diagnostics phytosanitaires des végétaux.

Les travaux d'aménagement pouvant être menés sur les milieux naturels peuvent être :

- **Des interventions préalables** liées à l'état phytosanitaire des végétaux (abattage, dessouchage, élagage...),
- **Des interventions de restauration** de milieux (plantations complémentaires, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, débroussaillage, restauration d'arbres têtards, mise en place d'écopâturage...),
- **Des interventions de création** de milieux naturels (plantation de haies...),
- **Des projets de mise en valeur** des milieux naturels (aménagement de sentiers de randonnée ou de sentiers pédagogiques sur la thématique des milieux naturels, de la biodiversité, de la nature et de la faune et de la flore).

Le saviez-vous ?

Il existe plus de **900 espèces d'abeilles** sauvages en France dont près de 400 en Normandie. Elles sont les reines de la pollinisation en assurant à elles seules la pollinisation et la reproduction de près de 80 % des plantes à fleurs. Menacées entre autre par la pollution, la raréfaction et la fragmentation des habitats, prenons soin d'elles en préservant les milieux naturels et leur flore associée.

Les abeilles sauvages ne sont malheureusement pas les seules espèces à être menacées. L'érosion de la biodiversité est globale et quantifiable. **En Normandie, 1 espèce sur 2 d'amphibiens est menacée d'extinction, 1 sur 5 pour les mammifères, 1 sur 6 pour les papillons, 1 sur 3 pour les reptiles.**

Alors, chaque action en faveur de la biodiversité compte pour inverser la tendance !

Afin de respecter le cycle biologique des espèces, les travaux devront être réalisés entre septembre et février (entre septembre et décembre pour les milieux humides).

L'éco pâturage est une alternative intéressante à la gestion mécanique des espaces verts et naturels. Cette pratique est moins bruyante, moins onéreuse, plus écologique que la tonte ou le débroussaillage.

Si certaines communes peuvent se munir d'un cheptel propre pour se lancer dans cette gestion écologique des espaces en herbe, il est également possible de faire appel à un gestionnaire local (agriculteur ou prestataire) pour mettre à disposition ses bêtes. Cette solution est notamment adaptée aux communes disposant de peu de foncier d'espaces verts et/ou naturels.

Dans les deux cas, ce mode de gestion requiert des compétences et fait l'objet d'autorisations administratives et sanitaires. Elles demandent également des compétences techniques. Le choix des animaux et leur nombre se fait en fonction de la nature du milieu et de sa superficie. **Il est fortement recommandé d'établir un plan de pâturage** prenant en compte les besoins de la commune et l'ensemble des parcelles à pâturer.

A la suite de la réalisation d'un projet d'aménagement de milieu naturel, une gestion durable et écologique de ces espaces est à mettre en place. Cela peut passer par l'élaboration de plans de gestion écologiques. Des petits aménagements favorables à la biodiversité en déclin (nichoirs à oiseaux, perchoirs, gîtes à chauves-souris, passage à hérisson) peuvent être ajoutés pour accompagner les projets globaux.



ILS L'ONT FAIT !

Sur la commune d'Aclou, une ancienne décharge de déchets divers (déchets verts, plastiques, moquettes, etc.) était présente à l'entrée du village. En 2020, le conseil municipal a souhaité transformer cette parcelle abandonnée en un îlot de biodiversité à vocation pédagogique. Après une phase de réflexion, les travaux ont été réalisés à l'hiver 2021 avec le soutien financier du Département dans le cadre du plan de relance. Les travaux de renaturation ont consisté en l'abattage d'une haie de thuyas et de ronciers au profit d'essences végétales plus intéressantes, et à une reconstitution du sol par l'enlèvement des déchets. La commune a conservé la haie champêtre existante et réalisé la plantation d'arbres.

Depuis 2 ans, divers ateliers et animations sont organisés sur le site : mise en place de ruchers d'abeilles noires avec une apicultrice, permaculture, ateliers sur le frelon, réalisation de bacs potagers par les enfants, mise en place de nichoirs à oiseaux et d'abreuvoirs pour les animaux, ateliers compostage... Une gestion différenciée a été mise en œuvre sur le site, ainsi que des méthodes de permaculture pour retrouver une bonne qualité du sol. La commune s'est fixée 5 ans pour retrouver un sol vivant et permettre l'expression d'une grande biodiversité végétale et animale.

Le projet est notamment suivi de près par Françoise Leprêtre, adjointe, qui conseille aux porteurs de projet de bien accompagner la nature sur les années suivant la renaturation. En effet, trop laisser faire la végétation peut amener une compétition sur les plantations réalisées. Au début, il est important de prévoir une gestion et un entretien par une tonte différenciée, des apports de paillage, de matière organique et un arrosage des jeunes arbres.



POINTS DE VIGILANCE

- Prendre en compte les trames vertes, bleues et noires pour l'aménagement de vos espaces à toutes les échelles pour **favoriser la biodiversité**.
- Afin de respecter **le cycle biologique des espèces**, les travaux devront être réalisés entre septembre et février (entre septembre et décembre pour les milieux humides).
- Les conditions de climat actuelles sont de moins en moins favorables à la reprise des végétaux plantés. **Pour maximiser leurs chances**, mieux vaut choisir des jeunes plants et prévoir un paillage biodégradable et un arrosage important les 3 premières années.



ACCOMPAGNEMENT PAS À PAS

Dans le cadre de la politique départementale **Ma Commune Grandeur Nature**, le CAUE27 et l'Agence de la Ruralité restent à votre disposition pour vous accompagner dans la définition et la mise en œuvre de votre projet. **Une visite de terrain sera organisée avant tout dépôt de dossier.** Ce sera également l'occasion d'évoquer d'autres projets liés à la nature sur votre commune.



Visite

1. Sélectionner ensemble les solutions qui correspondent à votre besoin
2. Bénéficier d'informations techniques et financières précises
3. S'inspirer des projets réalisés par d'autres collectivités



Marche à suivre

Le dossier de demande de subvention est à déposer en ligne sur www.eureennormandie.fr
Rubrique Nos aides et services aux élus et collectivités/nature et environnement.



Service instructeur

Direction de l'environnement, de l'espace rural et de l'agriculture

Courriel :

ma-commune-grandeur-nature@eure.fr
02 32 31 50 49